



Assemblée générale

Distr. générale
15 septembre 2015

Soixante-neuvième session
Point 32 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 10 septembre 2015

[sans renvoi à une grande commission (A/69/L.74/Rev.1 et Add.1)]

69/316. Célébration du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant la Charte des Nations Unies, notamment les buts et les principes qui y sont énoncés,

Réaffirmant son attachement aux buts et aux principes de la Charte, fondements essentiels d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste, et se déclarant de nouveau résolue à en promouvoir le strict respect,

Réaffirmant en particulier son attachement au maintien de la paix et de la sécurité internationales, objectif phare et domaine d'action prioritaire de l'Organisation des Nations Unies,

Sachant que 2015 est l'année du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies,

1. *Décide* de célébrer le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en tenant un débat thématique de haut niveau à New York les 1^{er} et 2 octobre 2015, pendant le débat de haut niveau de sa soixante-dixième session, et invite son président à organiser cette manifestation auxdites dates ;

2. *Décide également* que le débat thématique de haut niveau se tiendra avec la participation des États Membres et des États observateurs, représentés au plus haut niveau possible, de son président, du Secrétaire général et des dirigeants des organisations régionales, et qu'il comprendra une séance d'ouverture et quatre séances plénières qui auront lieu :

Le 1^{er} octobre 2015 de 10 heures à 11 heures (séance d'ouverture)

Le 1^{er} octobre 2015 de 11 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures (séances plénières)

Le 2 octobre 2015 de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures (séances plénières) ;

3. *Décide en outre* que le débat thématique de haut niveau portera sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, qu'il visera à tirer les enseignements de l'expérience acquise au cours des 70 années écoulées et à faire le



point des défis actuels dans ce domaine, et qu'il permettra aux États Membres et aux États observateurs de réaffirmer leur attachement à la Charte des Nations Unies ;

4. *Invite* son président à établir une synthèse du débat thématique de haut niveau et à la porter à l'attention des États Membres.

*102^e séance plénière
10 septembre 2015*